

CONCESSION DE TERRAIN

dans le Cimetière Communal
(ancien cimetière)

Le Maire de la commune,

Vu la demande présentée par Monsieur René DOIN
Domicilié à 4, rue des Ecoles, Rés. Reine Margot, 63610 BESSE ET ST ANASTAISE
et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la
sépulture particulière de la famille DOIN / TRAVELY

ARRÊTE :

Article premier.- Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur
susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession perpétuelle,

à compter du vingt-et-un octobre deux mille onze

de 2 mètres 50 superficiels.

Article 2.- Cette concession est accordée à titre de :
- concession nouvelle

Article 3.- La concession est accordée moyennant la somme de : CINQ CENT
EUROS qui a été versée dans la caisse du Trésorier de Besse

Article 4.- Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurant à la
charge du titulaire de la concession.

Article 5.- Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession,
et au Trésorier.

Fait en Mairie le 21 octobre 2011

Le Maire,

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES - ISSOIRE

Le 08/11/2011 Bordereau n°2011/647 Case n°6

Enregistrement : 25 €

Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

L'Agente



- 1. Exemplaire destiné au titulaire de la concession
- 2. Exemplaire destiné au Trésorier
- 3. Exemplaire destiné aux archives de la commune